

Décision portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice de l'unité de formation d'Anthropologie

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'UF d'Anthropologie ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 04/07/2023 relatif à l'élection de la directrice de l'unité de formation d'Anthropologie ;

Considérant l'unique candidature du Professeur Isabelle GOBATTO;

Considérant que le directeur de l'Unité de Formation d'Anthropologie est élu par le bureau, parmi les enseignants et les enseignants-chercheurs qui participent à l'enseignement qui sont affectés à l'unité de formation.

DECIDE

Article 1

Les membres du Bureau de la Faculté d'Anthropologie de l'Université de Bordeaux se sont prononcés de la manière suivant :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Membres du bureau :	6
◆ Nombre de votants :	5
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrage exprimés :	5
◆ Nombre de voix obtenues :	
Isabelle GOBATTO	5

Article 2

Madame Isabelle GOBATTO est nommée directrice de l'unité de formation d'Anthropologie du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux à compter du 06 juillet 2023, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 05 juillet 2026.

Madame Isabelle GOBATTO siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 06 juillet 2023

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux



Par délégation, Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques